

<http://lipietz.net/Elections-de-l-annee-2000>

Pérou

Élections de l'année 2000

- Député européen (Verts, France) - Amérique latine - Pérou -



Publication date: jeudi 15 juin 2000

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Résolution du Parlement européen sur les élections présidentielles au Pérou.

Le Parlement européen,

- ▶ vu sa résolution antérieure du 16 mars 2000 (textes adoptés de cette date, point 11),
- ▶ vu les déclarations de la présidence de l'Union européenne du 7 avril et du 9 juin 2000,

A. considérant le nombre d'irrégularités dénoncées lors du processus électoral qui s'est déroulé dans la république du Pérou le 9 avril et le 28 mai 2000,

B. considérant que les irrégularités constatées par différentes organisations indépendantes péruviennes et internationales ont entraîné la non-participation de l'un des candidats au second tour des élections et le retrait des observateurs internationaux,

C. compte tenu que, à l'exception des organes officiels, aucune association indépendante ou organisme international n'a proclamé la légitimité de ces élections,

D. reconnaissant la nécessité de préserver la stabilité politique et de stimuler les progrès réalisés par les institutions démocratiques au Pérou ;

1. déplore les irrégularités et les déficiences décelées au cours du processus électoral péruvien, qui ont entraîné le retrait de l'un des candidats à la présidence de la République, mettant ainsi en cause la légitimité du processus électoral ;

2. soutient l'ensemble des forces démocratiques actives au Pérou qui se sont engagées dans le renforcement des institutions afin de préserver l'État de droit, la liberté et la participation politique de ses citoyens ;

3. invite le gouvernement du Pérou à modifier son comportement et à mettre un terme aux manifestations de force militaire et aux actions d'intimidation à l'encontre de la population ;

4. rappelle les principes qui sous-tendent les relations entre l'Union européenne et la république du Pérou, fondés sur le respect de la démocratie pluraliste, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, et plus particulièrement la liberté de presse et la sécurité dans l'exercice de cette liberté ;

5. souhaite bonne chance à la mission nommée par l'OEA pour contribuer à la recherche d'une issue démocratique à la situation péruvienne ;

6. demande qu'une mission d'observateurs de l'Union européenne soit envoyée au Pérou afin d'évaluer sur le terrain la situation politique et le degré d'enracinement et de crédibilité démocratique et ce avant de réexaminer la coopération avec le Pérou et de concentrer l'aide de l'UE sur des programmes spéciaux des ONG qui contribuent au développement du processus démocratique au Pérou, notamment en luttant contre l'analphabétisme et la corruption,

en soutenant les médias indépendants et en favorisant les institutions indépendantes qui représentent la société civile ;

7. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux États membres, à l'Organisation des États américains, au Pacte andin, au Parlement latino-américain, à la commission électorale nationale du Pérou et aux deux candidats à la présidence de la République.

Voir la [présentation](#) de la situation.